□□□ Kits d'action contre la loi Duplomb

> Kits d'action pour déno



Ce guide vous accompagne pas à pas pour mener une action dans le cadre de la *campagne Changement de Régime*. Il s'appuie sur nos expériences collectives. Libre à vous de l'adapter à vos besoins – suggestions bienvenues ! □□
► Le sommaire est disponible dans la colonne de gauche.

1. Contexte et cible

1.1. Extinction Rebellion □

Extinction Rebellion est un mouvement international, apartisan et non-violent.

Sa 3° revendication, est : "*L'arrêt immédiat de la destruction des écosystèmes océaniques et terrestres, à l'origine d'une extinction massive du monde vivant.*"
La biodiversité s'effondre à un rythme comparable aux grandes extinctions géologiques. Ce cataclysme est causé par la surexploitation, la pollution et la destruction des habitats naturels.
Les mesures compensatoires n'enrayent aucunement l'extermination massive en cours.
La biodiversité doit être reconnue et respectée pour sa valeur intrinsèque et pas uniquement pour les "services" qu'elle nous rend.
Nous luttons pour que nos sociétés reconnaissent avec humilité leur place au sein de la biosphère et engagent une démarche de restauration écologique à la mesure des dégâts causés.

1.2. La campagne Changement de Régime □□

Changement de Régime est une campagne d'*Extinction Rebellion* centrée sur la **préservation de la biodiversité**.

Pour comprendre cette action et ses cibles, consultez :

- La page de campagne **Changement de Régime**
- Le site zeropesticides.info où se trouve notre manifeste

Rejoignez-nous sur Mattermost : □ **Canal "□□Campagne Changement de Régime".**

Pour savoir plus sur notre campagne : https://linktr.ee/changementderegime

Les pesticides sont des **armes chimiques** créées **pour tuer.**
Les pesticides tuent.
Pour **préserver ce qu'il reste de vivant**, afin de **pouvoir vivre en bonne santé**,
il n'y a pas d'autre alternative que d'exiger : **Zéro pesticides de synthèse**.

1.3. Nos revendications □□

Les revendications de la campagne Changement de régime, sont l'objectif politique de cette action et expliquent sa raison d'être.

Nous exigeons une véritable politique agricole au service du vivant et d'un futur viable pour toustes :

- □□ Arrêt immédiat des pesticides de synthèse
- □□□ Soutien massif à l'installation d'agriculteurices

- □□ Promotion d'une agriculture biologique

2. Les actions

Objectif opérationnel : **dénoncer la loi poison de Duplomb**.

2.1. Éléments communs aux différentes actions

2.1.1. □□ Consensus d'action

Ce cadre commun garantit la sécurité de toustes et la cohérence de nos actions.

- □ Aucune violence physique, verbale ou psychologique
- □ Aucune dégradation en dehors des affichages/banderoles

> Prendre (ou non) ses papiers d'identité reste un choix personnel.
> La stratégie recommandée est de les prendre et de les donner sur le lieu de l'action en cas de contrôle au vu du faible niveau de risque juridique de l'action.

2.1.2. A prendre ou pas

□ **Tu auras besoin**	□ **Tu n'auras pas besoin de**
• de tickets de transport ou d'un moyen de transport avec un itinéraire déjà prêt. • de l'argent en liquide ou CB si tu souhaites.	• ton téléphone. • tes plus beaux insignes militants (ou alors bien cachés et à ne sortir qu'une fois l'action en place). • drogues, alcool, armes et autres objets illégaux.

2.1.3. Communication

Pensez à nous prévenir de vos actions : *changementderegime@protonmail.com via mail.*

Nous vous proposons de mettre vos photos et vidéos de vos actions dans le RDV2, dossier "AAAAMMJJ - NOM ACTION - Changement de Régime (VILLE)".
Merci de nous en informer.

Vous pouvez aussi diffuser sur vos réseaux en taguant @xr_changementderegime sur Instagram et/ou XR France sur Instagram et Facebook

2.2. Action d'affichage

Objectif opérationnel : action d'affichage pour dénoncer la loi Duplomb.

2.2.1. ⚖ Brief Juridique

> Les kits d'action mensuels de la *campagne Changement de Régime* sont peu risqués juridiquement.
> Il n'y a pas d'interaction avec les forces de l'ordre sauf flagrant délit, surtout si vous avez des guetteureuses.

> Comme pour toute action de désobéissance civile, vous devez connaître les risques juridiques maximum impliqués par ce type d'action.
> Les peines énoncées ci-après sont les peines maximales pouvant être prononcées par le juge, qui n'ont à présent jamais été appliquées contre des activistes non-violent·es.

Risque principal : dégradation.

- Pour des **dommages légers**, contravention de la 5ème classe (1 500 euros d'amende) et peines complémentaires (suspension de permis, confiscation de la chose ayant servi à commettre l'infraction, Travaux d'Intérêt Général pour une durée de 20 à 120 heures).
- Commis **en réunion ou à visage volontairement couvert** (circonstance aggravante), 15 000 € d'amende et un travail d'intérêt général.
- Possiblement, il y a aussi le risque de **Groupement en vue de dégradations de biens** , 1 an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.
- Pour des **dégradation lourdes**, 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende.
 Dégradation lourde avec une circonstance aggravante **:** 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.
 et avec deux circonstances aggravantes : 7 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende.

> Il n'existe pas de petite action.
> Même si ces actions sont pensées comme peu risquées, il ne faut pas les prendre à la légère. Il convient de s'organiser comme pour une action classique, par exemple en ne venant pas avec son téléphone ou sans avoir prévenu de proche.

>

> Privilégiez les actions à visage découvert. Pour les actions masquées, informez-vous sur les risques sur cette page.

> En cas de poursuites, la campagne Changement de Régime reste disponible en soutien et/ou en suivi : *changementderegime@protonmail.com via mail.*

2.2.2. Lieux possibles

1. Devant l'emplacement d'un événement spécifique lié à l'agriculture (congrès, salon de l'agriculture, séminaire, etc.)
2. Devant votre chambre d'agriculture
3. Devant les DRAAF
4. Devant les ARS
5. Devant la branche locale de la FNSEA (FDSEA)
6. Devant vos mairies ou préfectures
7. A proximité de marché
8. Dans les rues

Important: ne pas viser directement les agriculteurices, car iels en sont les victimes et feront parti de la solution.

2.2.3. Les affiches

Vous trouverez plusieurs jeux d'affiches (Noir&Blanc ou Couleur) que vous pouvez faire imprimer.

Les affiches sont ICI !
Ces affiches sont disponibles à titre d'exemple ou d'inspiration.
Il est tout à fait possible de réaliser manuellement ses propres affiches pour réduire les coûts sur cette action avec du carton en renforçant les coins avec du scotch toilé pour la durabilité de la fixation ou sur du papier.

Dans cette idée, voici d'autres propositions de slogans :

- Duplomb dans l'aile
- Non à la loi Duplomb
- Loi Duplomb = écocide
- Loi Duplomb = impunité
- Duplomb, ami des pollueurs
- Duplomb légalise l’empoisonnement
- Duplomb, loi criminelle
- Sous Duplomb, tout s’effondre
- Duplomb = loi poison
- Duplomb = loi cancer
- Duplomb = loi des lobbies
- Duplomb vend nos vies

- Stop pesticides, stop Duplomb
- Duplomb tue le vivant
- Duplomb = cadeau aux lobbies
- Pas de Duplomb dans les champs
- Loi Duplomb = Lobbies 1 – Vivant 0
- Les lobbies écrivent la loi
- Notre santé vaut + que leur profit
- Moins de Duplomb, + de paysan·nes
- Pas d’avenir avec Duplomb
- Pour une terre sans poison

2.2.4. □□ Logistique

> Point de vigilance sur la lisibilité du matériel d'affichage : bien penser à écrire des lettres avec un trait épais au-delà de la taille de l'écriture c'est ce qui garantit la lisibilité et veiller à avoir un bon contraste dans les choix de couleur.

- Pour afficher sur du grillage ou du gabions, du carton est suffisant. Pour augmenter la durée de vie, renforcez avec du scotch toilé les points de fixation.
 Sinon, des feuilles de papiers peuvent suffire.

- Préparez un itinéraire en amont avec les différents lieux visés (si déplacement en voiture, prévoir pour chaque lieu ciblé, un stationnement à proximité).
 Ce site permet d'optimiser automatiquement l’ordre des arrêts sur un trajet véhiculé - jusqu'à 20 arrêts pour la version gratuite : https://www.routexl.com/

2.2.5. □□ Répartition des rôles

Un groupe d'action de 6-10 rebelles dispose d'au moins :

- 1 contact police.
- 1-2 personnes pour mettre les affichages.
- 1 bulle régénératrice.
- 1 médiateurice.
- 1-2 guetteureuses.
- 1-2 médiactivistes (photo/vidéo).
- 1 base arrière juridique (optionnel).

... voir une personne référente si plusieurs groupes.

2.2.6. ⚠ Points de vigilance

Les guettereuses surveillent les alentours et utilisent un mot-code (défini au début de l'action, "Snoopy" par exemple) qu'ils crient à l'attention du groupe s'iels voient les forces de l'ordre.
En début d'action, nous sommes toustes plus vigilant·es avec le stress puis à mesure de l'action, la pression retombe et la vigilance avec, rester concentré·es toute l'action est essentiel.
Souvenez vous que les forces de l'ordre peuvent avoir des véhicules banalisés.

Si les forces de l'ordre nous ont vu·es, on arrête ce qu'on était en train de faire, et on essaye de marcher tranquillement. Si elles s'adressent à nous, on s'arrête et on passe la suite au contact police.

Les voitures avec des sirènes ou gyrophares sont rarement là pour nous : si on les voit passer, on arrête ce qu'on était en train de faire, mais inutile de paniquer.
Par contre, on reste vigilant·es aux conducteurices de bus qui nous auraient repéré·es (iels pourraient appeler les forces de l'ordre).

> Pour limiter les risques, il est souhaitable de limiter le temps sur le lieu et pour la réalisation de l'action.

2.2.7. □□ Matériel (dont lea référent·e est en charge)

- Matériel à afficher que vous aurez préalablement préparé ou imprimé : matériel rangé dans l'ordre où il va être déployé.
- Matériel pour coller : colle à la farine (tuto ou en vidéo), pinceaux, seaux chiffon.
- Nécessaire de fixation si usage de carton en prévoyant plus que besoin au cas où : colle, scotch, ficelles, fil de fer, etc.
- Sacs pour ranger rapidement le matériel pendant et après l'action.

2.2.8. Communiqué de presse

En déroulant vous aurez un exemple de Communiqué de presse

[Nom de GL/collectif] dénonce la loi Duplomb.
[Date, Ville] – Ce [jour], [Nom de GL/collectif] a mené une action de sensibilisation pour alerter sur les dangers de la loi Duplomb.
L’action a pris la forme de messages affichés pour dénoncer le danger de la loi Duplomb qui réintroduit les néonicotinoïdes et facilite l'usage des pesticides.
Outre leur rôle dans l'effondrement de la biodiversité, les pesticides ont des effets nocifs sur la santé humaine (cancers, troubles du développement neuropsychologique et moteur de l’enfant, troubles cognitifs et anxio-dépressifs de l’adulte, maladies neurodégénératives, cancers de l’enfant et de l’adulte, endométriose et pathologies respiratoires ainsi que thyroïdiennes).
Face à cette menace, nous exigeons des mesures immédiates pour stopper l’usage des pesticides de synthèse et protéger la santé des populations, en particulier celle des enfants,

plus vulnérables à ces substances toxiques.
Parallèlement, le grand rassemblement du samedi 4 avril 2026 à 14h à Paris, a pour but d'alerter et d'interpeller les autorités sur les effets délétères des pesticides sur la santé humaine et la biodiversité. Ensemble, faisons entendre notre voix contre les pesticides et pour un avenir plus sain.
Contact presse :
[Nom et prénom]
[Téléphone]
[Email]
[Site web ou réseaux sociaux]

2.2.9. Déroulé : de la préparation au debrief

En déroulant vous aurez le planning de l'action

2.2.9.1. En amont du jour J

#1 - 2 semaines avant minimum
1.1 - [logistique] définir une **date , un horaire et une heure de début et de fin d'action** (une à deux heures conseillé en fonction de la motivation).
1.2 - [communication] dès que la date d'action est fixée, le cas échéant : **prévenir l'équipe médias&message** de votre groupe local que vous allez faire une action (2 semaines avant si possible).
1.3 - [mobilisation] **recruter** des rebelles sur vos canaux locaux.
1.4 - [logistique] impression ou préparation des **affiches.**
1.5 - [logistique] achat du **matériel** (farine, etc.).

#2 Une semaine avant minimum
2.1 - [mobilisation] **créer une boucle signal** (avec les informations nom de l'action, date, heure de début et rdv en description) **et y ajouter les rebelles intéressé·es au fur et à mesure.**
2.2 - [logistique] **préparer les parcours** de chaque groupe.
2.3 - [communication] préparer la **communication** (voir partie 5).

#3 - Quelques jours avant l'action
3.1 - [mobilisation] 2 jours avant l'action, **envoyer les éléments des parties 1, 2, 3** (soit l'objectif et le contexte de l'action, le consensus, brief juridique, les besoins matos et tenue et la répartition des rôles à chaque participant·e).
3 - [mobilisation] La veille de l'action (ou le matin de celle-ci) : **envoyer un message de rappel de l'action aux rebelles en demandant de réagir avec un** □□ (par ex.) pour confirmer la bonne lecture du message.
3.3 - [logistique] **préparer le matériel** en rangeant tout dans l'ordre de l'action.

2.2.10. Le jour J

2.2.10.1. Début de l'action

1. **Avant de partir : check matériel** (affiches et matériel de collage).
2. **Tour d'entrée.**
3. Lire le **brief** (partie 1 et 2) soit le contexte de la campagne, les revendications, le consensus d'action, le brief juridique, vérifier que tout le monde a bien un contact-proche.
4. Expliquer les **différents rôles.**
5. Expliquer le **déroulé de l'action** (brief, action d'affichage, debrief).
6. **Indiquer le lieu du debrief si réalisé juste après l'action**. Le debrief peut se faire un autre jour que celui de l'action.
7. S'assurer que **tout le monde est à l'aise avec les risques encourus**. Si certain·es ne veulent pas prendre de risque mais tout de même participer, ils devront rester guetteureuses de loin.
8. **Présenter les référent·es** et **répartir les personnes en groupe**, laisser chaque groupe souverain pour la définition des rôles. Les rôles peuvent tourner au cours de l'action.
9. **Distribuer le matériel**.

> Une organisation différente peut être envisagée en imaginant un brief référent·e uniquement et les étapes 1, 2, 3, réalisées en groupe déjà formé en un point de rdv proche de la cible.
> Nous donnons, ici, une sorte d'idéal de l'action pour la sécurité et le soin de toustes, mais nous comprenons que chaque groupe s'adapte à sa réalité de terrain.

2. 2.10.2. Réalisation d'affichage

- Les groupes se dispersent.
- Chaque groupe réalise les affichages sur le parcours ou la zone définie.

2.2.10.3. Fin de l'action

- [debrief] dans un endroit calme et loin de la zone de collage (repérer le lieu de débrief à l'avance, idéalement le même que le lieu de brief).
- [debrief] faire un **tour de sortie** pour vérifier que tout le monde à bien vécu l'action.
- [debrief] rappeler aux rebelles de **prévenir leur contact proche** + **prévenir la Base Arrière Juridique**, pour lui dire que tout s'est bien déroulé.
- [communication] **récupérer les photos de toustes les médiactivistes** pour alimenter vos posts réseaux sociaux.

>

> Il est possible d'envisager un debrief non pas le jour même de l'action mais dans lesjours suivants l'action..

2.2.11. Post action et apprentissage

- [communication] nous envoyer vos belles photos ainsi que vos posts sur les réseaux sociaux (pour que nous puissions les compiler).
- [communication] rejoignez le **canal ouvert et national Changement de Régime** et **XR en action pour y poster votre communiqué de presse et vos photos.**
- [communication] **partagez votre action sur vos réseaux sociaux régionaux.**
- [communication] nous indiquer les **retours qu'il y a eu des publications dans la presse.**
- [apprentissage] nous indiquer votre retour d'expérience suite à l'**utilisation de ce kit d'action** : comment pouvons nous l'améliorer ensemble ?
- [sécurité] supprimer tout ce qui est en lien avec l'action de vos appareils numériques (éventuels repérages, photos d'action, traces d'itinéraire, boucles signal, recherches en ligne).

2.3. Action d'affichage en supermarché

Objectif opérationnel : action d'affichage en supermarché pour dénoncer la loi Duplomb.

2.3.1. ⚖ Brief Juridique

> Les kits d'action mensuels de la *campagne Changement de Régime* sont peu risqués juridiquement.

> Comme pour toute action de désobéissance civile, vous devez connaître les risques juridiques maximum impliqués par ce type d'action.
> Les peines énoncées ci-après sont les peines maximales pouvant être prononcées par le juge, qui n'ont à présent jamais été appliquées contre des activistes non-violent·es.

Risque principal : dégradation.

- Pour des **dommages légers**, contravention de la 5ème classe (1 500 euros d'amende) et peines complémentaires (suspension de permis, confiscation de la chose ayant servi à commettre l'infraction, Travaux d'Intérêt Général pour une durée de 20 à 120 heures).
- Commis **en réunion** (circonstance aggravante), 15 000 € d'amende et un travail d'intérêt général.

- Possiblement, il y a aussi le risque de **Groupement en vue de dégradations de biens** , 1 an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

> Il n'existe pas de petite action.
> Même si ces actions sont pensées comme peu risquées, il ne faut pas les prendre à la légère. Il convient de s'organiser comme pour une action classique, par exemple en ne venant pas avec son téléphone ou sans avoir prévenu de proche.

> En cas de poursuites, la campagne Changement de Régime reste disponible en soutien et/ou en suivi : *changementderegime@protonmail.com via mail.*

2.3.2. □□ Lieux possibles

Dans les rayons des supermarchés.
Important : éviter les magasins, les rayons et produits bio !

Vous trouverez des **affichettes en format A5**, affichables dans les rayons avec du scotch, et **des tracts en A6**, à dissimuler entre les produits qui apparaîtront plus tard et que les clients pourront empocher. Ces affiches sont imprimables en noir et blanc. **Les affichettes et tracts sont ICI !**

Détails des suggestions de rayons à viser en fonction des slogans :

Loi Duplomb - ce produit tue les abeilles	Rayons : sucre - pâte à tartiner Marques : Béghin Say - Daddy - Ferrero (Nutella, Kinder, Tic Tac, Ferrero Rocher, etc.)
Ce produit a voté pour la loi Duplomb	Rayons : sucre - pâte à tartiner Marques : Béghin Say - Daddy - Ferrero (Nutella, Kinder, Tic Tac, Ferrero Rocher, etc.)
Contre la loi Duplomb - achetez du sucre bio	Rayon : sucre Marques : Béghin Say - Daddy
Pas de pesticides au goûter !	Rayon : pâte à tartiner Marque : Nutella
Nutella = pesticides à tartiner	Rayon : pâte à tartiner Marque : Nutella
Contre la loi Duplomb - achetez de la pâte à tartiner bio sans huile de palme	Rayon : pâte à tartiner Marque : Nutella
Loi Duplomb- Kinder tue les abeilles	Marque : Kinder
Daddy, Ferrero, Béghin Say = lobby Duplomb	Marques : Béghin Say - Daddy - Ferrero (Nutella, Kinder, Tic Tac, Ferrero Rocher, etc.)

Il est tout à fait possible de réaliser manuellement ses propres affichettes pour réduire les coûts sur cette action, sur du papier.

2.3.3. □□ Logistique

- Préparez **un plan des rayons du supermarché visé et les parcours** des afficheureuses ou la répartition des rayons entre les activistes.

2.3.4. □□ Répartition des rôles

Un groupe d'action de 6-16 rebelles dispose d'au moins :

- 1 contact vigile.
- 1-3 personnes pour mettre les affichages.
- 1 bulle régénératrice.
- 1-3 médiateurice.
- 1-3 guetteureuses.
- 1-3 médiactivistes (photo/vidéo).
- 1 base arrière juridique (optionnel).

... voir une personne référente si plusieurs groupes.

2.3.5. □□ Matériel (dont lea référent·e est en charge)

- Matériel à afficher que vous aurez préalablement préparé ou imprimé : matériel rangé dans l'ordre où il va être déployé.
- Nécessaire de fixation : scotch.
- Sacs pour ranger rapidement le matériel pendant et après l'action.

2.3.6. Communiqué de presse

En déroulant vous aurez un exemple de Communiqué de presse

[Nom de GL/collectif] dénonce la loi Duplomb.
[Date, Ville] – Ce [jour], [Nom de GL/collectif] a mené une action de sensibilisation pour alerter sur les dangers de la loi Duplomb.
L’action a pris la forme de messages affichés dans les supermarchés pour dénoncer le danger de la loi Duplomb qui réintroduit les néonicotinoïdes et facilite l'usage des pesticides.
Outre leur rôle dans l'effondrement de la biodiversité, les pesticides ont des effets nocifs sur la santé humaine (cancers, troubles du développement neuropsychologique et moteur de l’enfant, troubles cognitifs et anxio-dépressifs de l’adulte, maladies neurodégénératives, cancers de l’enfant et de l’adulte, endométriose et pathologies respiratoires ainsi que thyroïdiennes).
Face à cette menace, nous exigeons des mesures immédiates pour stopper l’usage des pesticides de synthèse et protéger la santé des populations, en particulier celle des enfants,

plus vulnérables à ces substances toxiques.
Parallèlement, le grand rassemblement du samedi 4 avril 2026 à 14h à Paris, a pour but d'alerter et d'interpeller les autorités sur les effets délétères des pesticides sur la santé humaine et la biodiversité. Ensemble, faisons entendre notre voix contre les pesticides et pour un avenir plus sain.
Contact presse :
[Nom et prénom]
[Téléphone]
[Email]
[Site web ou réseaux sociaux]

2.3.7. Déroulé : de la préparation au debrief

En déroulant vous aurez le planning de l'action

2.2.9.1. En amont du jour J

#1 - 2 semaines avant minimum
1.1 - [logistique] définir une **date , un horaire et une heure de début et de fin d'action** (une à deux heures conseillé en fonction de la motivation).
1.2 - [communication] dès que la date d'action est fixée, le cas échéant : **prévenir l'équipe médias&message** de votre groupe local que vous allez faire une action (2 semaines avant si possible).
1.3 - [mobilisation] **recruter** des rebelles sur vos canaux locaux.
1.4 - [logistique] impression ou préparation des **affichettes et des tracts.**
1.5 - [logistique] achat du **matériel** (scotch).

#2 Une semaine avant minimum
2.1 - [mobilisation] **créer une boucle signal** (avec les informations nom de l'action, date, heure de début et rdv en description) **et y ajouter les rebelles intéressé·es au fur et à mesure.**
2.2 - [logistique] **préparer les trajets ou la répartition des rayons** dans le supermarché.
2.3 - [communication] préparer la **communication** (voir partie 5).

#3 - Quelques jours avant l'action
3.1 - [mobilisation] 2 jours avant l'action, **envoyer les éléments des parties 1, 2, 3** (soit l'objectif et le contexte de l'action, le consensus, brief juridique, les besoins matos et tenue et la répartition des rôles à chaque participant·e).
3 - [mobilisation] La veille de l'action (ou le matin de celle-ci) : **envoyer un message de rappel de l'action aux rebelles en demandant de réagir avec un** □□ (par ex.) pour confirmer la bonne lecture du message.
3.3 - [logistique] **préparer le matériel** en rangeant tout dans l'ordre de l'action.

2.2.10. Le jour J

2.2.10.1. Début de l'action

1. **Avant de partir : check matériel** (affichettes, tracts et scotch).
2. **Tour d'entrée.**
3. Lire le **brief** (partie 1 et 2) soit le contexte de la campagne, les revendications, le consensus d'action, le brief juridique, vérifier que tout le monde a bien un contact-proche.
4. Expliquer les **différents rôles.**
5. Expliquer le **déroulé de l'action** (brief, action d'affichage, debrief).
6. **Indiquer le lieu du debrief si réalisé juste après l'action**. Le debrief peut se faire un autre jour que celui de l'action.
7. S'assurer que **tout le monde est à l'aise avec les risques encourus**. Si certain·es ne veulent pas prendre de risque mais tout de même participer, ils devront rester guetteureuses de loin.
8. **Présenter les référent·es** et **répartir les personnes en groupe**, laisser chaque groupe souverain pour la définition des rôles. Les rôles peuvent tourner au cours de l'action.
9. **Distribuer le matériel**.

> Une organisation différente peut être envisagée en imaginant un brief référent·e uniquement et les étapes 1, 2, 3, réalisées en groupe déjà formé en un point de rdv proche de la cible.
> Nous donnons, ici, une sorte d'idéal de l'action pour la sécurité et le soin de toustes, mais nous comprenons que chaque groupe s'adapte à sa réalité de terrain.

2. 2.10.2. Réalisation de l'affichage

- Les groupes se dispersent.
- Chaque groupe réalise les affichages sur le parcours ou la zone définie.

2.2.10.3. Fin de l'action

- [debrief] dans un endroit calme et loin de la zone de collage (repérer le lieu de débrief à l'avance, idéalement le même que le lieu de brief).
- [debrief] faire un **tour de sortie** pour vérifier que tout le monde à bien vécu l'action.
- [debrief] rappeler aux rebelles de **prévenir leur contact proche** + **prévenir la Base Arrière Juridique**, pour lui dire que tout s'est bien déroulé.
- [communication] **récupérer les photos de toustes les médiactivistes** pour alimenter vos posts réseaux sociaux.

>

> Il est possible d'envisager un debrief non pas le jour même de l'action mais dans lesjours suivants l'action..

2.2.11. Post action et apprentissage

- [communication] nous envoyer vos belles photos ainsi que vos posts sur les réseaux sociaux (pour que nous puissions les compiler).
- [communication] rejoignez le **canal ouvert et national Changement de Régime** et **XR en action pour y poster votre communiqué de presse et vos photos.**
- [communication] **partagez votre action sur vos réseaux sociaux régionaux.**
- [communication] nous indiquer les **retours qu'il y a eu des publications dans la presse.**
- [apprentissage] nous indiquer votre retour d'expérience suite à l'**utilisation de ce kit d'action** : comment pouvons nous l'améliorer ensemble ?
- [sécurité] supprimer tout ce qui est en lien avec l'action de vos appareils numériques (éventuels repérages, photos d'action, traces d'itinéraire, boucles signal, recherches en ligne).

2.4. Action de désarmement en supermarché

Objectif opérationnel : **empêcher la vente des produits de l'industrie betteravière sucrière.**

> Ce kit n'est pas un kit d'action de la campagne Changement de Régime.
> C'est une idée originale du collectif *La Ronce* dont la tribune est ici et le plaidoyer dans cette vidéo.
> Enfin, le mode d'action en vidéo est ici.
> Ce collectif n'est plus actif.

2.4.1. ⚖ Brief Juridique

> Les peines énoncées ci-après sont les peines maximales pouvant être prononcées par le juge, qui n’ont à présent jamais été appliquées contre des activistes non-violent·es.

Risque principal : dégradation.

- Dégradation légère du bien d'autrui, contravention de la 5ème classe (1 500 euros d’amende) et peines complémentaires (Travaux d'Intérêt Général pour une durée de 20 à 120 heures).
- Commis **en réunion ou à visage volontairement couvert** (circonstance aggravante), 15 000 € d'amende et un travail d'intérêt général.
- Possiblement, il y a aussi le risque de **Groupement en vue de dégradations de biens** , 1 an d’emprisonnement et 15 000 euros d’amende.
- A cela s'ajoute un risque de Dommages et intérêts pour préjudice commerciale de la part de la grande surface ou pour atteinte à l'image des marques visées.
- Point de vigilance en cas de partage de l'action sur les Réseaux Sociaux sans anonymat, cela est considéré comme une **provocation publique à commettre une infraction** (cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende) ce qui rend aussi coupable de complicité et passible des peines citées plus haut.

> Il n'existe pas de petite action.
> Il convient de s'organiser comme pour une action classique, par exemple en ne venant pas avec son téléphone ou sans avoir prévenu de proche.

> En cas de poursuites, la campagne Changement de Régime reste disponible en soutien et/ou en suivi : *changementderegime@protonmail.com via mail.*

> Pour vos questions, suggestions, retours d'expérience contactez @changementderegime sur Mattermost.

Créé 2025-05-04 14:59:58 CEST par changementderegime
Mis à jour 2025-07-24 10:34:15 CEST par changementderegime